

Blamont Infos



Spécial Ukraine



SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE

Mesdames, messieurs, chers habitants

Qui aurait pu penser il y a encore quelques semaines que la folie des hommes ou d'un homme allait nous faire vivre, ou revivre pour les plus âgés d'entre nous, des heures sombres que l'on croyait ou voulions croire à jamais enfouies dans nos mémoires.

Il n'en était rien.

Au cœur de l'Europe, en Ukraine, des adultes, des enfants meurent sous les bombes ou tentent d'échapper à un destin tragique en quittant leur pays sans savoir s'ils pourront le revoir un jour.

Mais dans ce brouillard dans lequel nous sommes plongés depuis le début de cette guerre fratricide, des lueurs d'espoir apparaissent.

Elles s'appellent empathie et solidarité.

Nous ressentons tous ce besoin de participer à cet élan de solidarité en nous demandant ce que nous pouvons faire et comment répondre au mieux aux attentes de millions de personnes dont la vie a basculé en quelques jours.

C'est pourquoi, les élus et les membres de la commission affaires sociales et solidarités se sont réunis à plusieurs reprises afin de réfléchir à ce que la commune pouvait faire mais également à ce qu'elle pouvait proposer aux habitants.

Nous avons adopté le principe de travailler en étroite collaboration avec les services de l'Etat, Préfecture, Sous-préfecture, avec l'Association des Maires du Doubs et avec la Protection civile.

Il ne s'agit pas pour les élus de se substituer aux initiatives individuelles mais de proposer des actions coordonnées dans le domaine des dons ou de l'hébergement de réfugiés.

Un groupe de travail se réunira régulièrement pour faire le point et faire des propositions nouvelles ou adaptées en fonction de l'évolution de la situation.

Des temps difficiles nous attendent, qui ne seront pas sans répercussion sur notre propre vie et sur notre avenir, immédiat ou plus lointain, et nous devons d'ores et déjà y réfléchir. Vos élus s'y emploient.

En étant solidaires avec le peuple ukrainien opprimé, ce sont également nos valeurs et notre mode de vie que nous défendons.

Je sais pouvoir compter sur vous.

Le Maire
Serge DELFILS

LES DONS FINANCIERS

Nous avons décidé de laisser toute initiative aux habitants qui désireraient faire un don financier. Nous avons dressé une liste, **NON EXHAUSTIVE**, de quelques associations caritatives agréées par les services publics auxquelles chacun pourra s'adresser sachant que le plus simple est de se rendre sur le site internet de l'association retenue et de remplir le formulaire de don.

Pour les personnes désirant envoyer par voie postale (en précisant à chaque fois don pour l'Ukraine) voici quelques adresses :

Croix rouge française
CS 20011
59895 LILLE CEDEX

Fondation de France
40, avenue Hoche
75008 PARIS

Médecins sans frontières
14-34 avenue Jean Jaurès
75019 PARIS

Unicef
3, rue Duguay-Trouin
75282 PARIS CEDEX 06

Secours Populaire
9/11 rue Froissart
75140 PARIS CEDEX 03



Encore une fois, nous ne privilégions aucune association et chacun pourra donner en fonction de ses convictions.

LES DONS EN NATURE

Comme il vous l'a été expliqué, la municipalité avait fait le choix de travailler avec les services de l'Etat et en particulier avec la Protection Civile du Doubs.

Cet organisme public a fait à plusieurs reprises un appel aux dons très ciblé pour ces premiers temps de conflit, en dressant une liste des besoins urgents de la population ukrainienne. Cette liste était susceptible d'évoluer dans les temps à venir.

Or, il y a quelques jours, les instances dirigeantes de la Protection Civile ont décidé d'arrêter de collecter des dons en nature quels qu'ils soient.

Il est apparu, ainsi qu'à nombre d'autres associations caritatives, que la générosité des Français avait dépassé les plus folles espérances et que maintenant il fallait se limiter aux dons financiers permettant d'acheter sur place les produits ne pouvant être collectés.

Mais la situation d'aujourd'hui n'est pas obligatoirement celle du lendemain.

Les priorités pour les dons changent régulièrement.

Aussi, que ceux qui avaient déjà mis de côté certaines marchandises les conservent.

Ce conflit n'est pas fini et les besoins peuvent encore évoluer surtout si la France, dans sa grande tradition d'accueil dont nous pouvons être fiers, est amenée à recevoir de nombreux réfugiés.

Sachez d'autre part que les élus et les membres de la commission affaires sociales et solidarités se sont portés volontaires pour assurer des permanences « au cas où ».

Toute modification, tout changement, toute demande pouvant nous parvenir feront l'objet d'affichage sur les panneaux municipaux et dans les commerces

L'HÉBERGEMENT DE RÉFUGIÉS

L'Etat a mis en place des points d'accueil des réfugiés dans les préfectures et sous-préfectures. En ce qui nous concerne c'est donc la sous-préfecture de Montbéliard qui est chargée de cette mission.

Un guichet spécialisé a été mis en place. Un document de séjour sera remis aux réfugiés qui auront pu justifier de leur nationalité.

L'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) assurera leur prise en charge matérielle (versement d'une allocation et proposition d'hébergement).

Il est donc important que soient recensées dans chaque arrondissement les possibilités d'hébergement.

La commune de Blamont s'est engagée à mettre à disposition d'une famille l'appartement des haras, récemment rénové et s'est manifestée à ce sujet auprès de la sous-préfecture.

Dans ce cadre, la municipalité sera certainement amenée à faire appel à toutes les bonnes volontés, dans un premier temps pour subvenir aux besoins essentiels (meublier, vaisselle, etc) dont une liste sera dressée et communiquée et dans un deuxième temps pour accompagner la famille qui serait accueillie dans ses démarches administratives, dans sa vie quotidienne ou simplement pour tisser un lien social avec elle.

Chaque citoyen a la possibilité de proposer lui aussi un hébergement.

La personne accueillie sera accompagnée par une association spécialisée sur une durée d'un an sachant que le but est d'offrir un hébergement provisoire, le temps de trouver une solution pérenne.

Nous attirons votre attention sur l'engagement que cela représente dans le temps.

Il s'agira pour chaque hébergeur non seulement d'assurer un toit à la personne accueillie mais aussi peut-être de l'aider à s'insérer dans la société, de l'aider à subvenir à ses besoins quotidiens, peut-être même financièrement au début, et de lui apporter ce petit plus de soutien moral dont elle aura besoin. Les élus pourront vous appuyer pour cela.

Si vous souhaitez proposer un hébergement chez vous ou dans un local que vous pourriez mettre à disposition, le plus simple est de vous faire connaître en mairie au 03.81.35.18.03. Une rencontre avec un élu vous sera proposée.

De manière générale, n'hésitez pas à contacter vos élus par l'intermédiaire du secrétariat de mairie.

Ils feront le maximum pour répondre à vos questions ou vos interrogations.

Que ce soit par nos dons, par nos propositions d'accueil de réfugiés, nous saurons démontrer notre engagement à soutenir tous ces hommes, ces femmes, ces enfants qui auront bien besoin de notre solidarité pour les aider à continuer à vivre avec l'espoir de connaître à nouveau une vie « normale » auprès des leurs et chez eux.

